

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 13 mai 2019 à compter de 15h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

Mme Christiane Cyr, conseillère

Absences motivées :

Mme Audrey Robitaille, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

1 citoyen assiste à la rencontre

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 15h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

00-01 Ouverture de la séance extraordinaire

00-02 Adoption de l'ordre du jour

000-02 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

130-01 Panneaux publicitaires

200 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

300- TRANSPORT

300-01 Demande au MTQ

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-01 Johanne – Chemin Bourque

1100 –Levée de la séance

E-130519-130

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question.

E-130519-131

Achats de panneaux

ATTENDU QUE la municipalité désire sensibiliser la population locale ainsi que les nombreux villégiateurs de l'importance de la propreté des lieux ;

ATTENDU QUE la municipalité désire sensibiliser la population locale ainsi que les nombreux villégiateurs de l'importance à recycler le plus de matières possibles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser l'achat de trois (3) panneaux fabriqués en alu panel du fournisseur imprimak au coût de 220\$ chacune plus les taxes.

Cette dépense est imputé au compte "Développement Économique" numéro : 02-130-00-999-00.

La mairesse, Joselyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Aucune question.

E-130519-132

Demandes au MTQ

ATTENDU QUE la municipalité désire installer un panneau "indicateur de vitesse" sur la route 117 afin de sensibiliser les conducteurs à respecter les limites de vitesses ;

ATTENDU QUE la municipalité désire installer des panneaux publicitaires aux abords du chemin Baskatong, sensibilisant les usagers à la propreté des lieux ;

ATTENDU QUE la municipalité désire assurer à sa population locale ainsi qu'aux nombreux villégiateurs de la route 117 la sécurité routière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de formuler les demandes suivantes au Ministère des Transports du Québec.

- 1- Autoriser l'installation d'un tableau électronique "indicateur de vitesse" aux abords de la route 117.
- 2- Autoriser l'installation de trois (3) panneaux publicitaires de dimension 4'x 4' et payés par la municipalité, aux abords du chemin Baskatong.
- 3- Demander l'installation de trois (3) panneaux "Ne pas jeter" fournis et installés par le MTQ sur les abords du chemin Baskatong.
- 4- Reconsidérer la décision rendue suite à la demande de la municipalité concernant l'installation d'un feu clignotant à l'intersection de la route 117 et des chemins Baskatong et Ste-Famille, car il ne faut attendre qu'un accident majeur se produise.

La mairesse, Joselyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Aucune question.

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 15:08 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

